Réforme pénale : des élus font bloc autour de Taubira

Publication : vendredi 30 août 2013 09:50

Libération, 30 août 2013

La ministre de la Justice, Christiane Taubira, le 24 août, lors de l'université d'été du Parti socialiste à La Rochelle. PHOTO SÉBASTIEN CALVET

Réforme pénale : des élus font bloc autour de Taubira

Alors que l'Elysée rend aujourd'hui ses arbitrages, plusieurs parlementaires, juges et chercheurs ont pris le parti de la garde des Sceaux face à Valls.

Par **WILLY LE DEVIN**

RÉCIT

Plus d'un an que les clans se forment. Que les lames s'aiguisent et que la joute idéologique fait rage sur le traitement de la délinquance. A peine avait-elle franchi la porte de la chancellerie, l'été 2012, que Christiane Taubira était taxée de laxisme. Par la droite, c'est de bonne guerre, mais aussi par certains de ses camarades socialistes. Manuel Valls, lui, mettait Beauvau à sa main en flattant les puissants syndicats de police, précieux rouages pour l'instauration de sa ligne sécuritaire. Le clash, inévitable, était annoncé pour la réforme pénale. On y est. Jusqu'ici, le pensionnaire de Beauvau marchait sur l'eau. Enterrement du récépissé pour lutter contre les contrôles au faciès et popularité au zénith : on ne donnait pas cher de la peau de la garde des Sceaux. Et si l'heure était au rééquilibrage ?

Sentant que l'électorat attend un geste fort de la gauche sur le plan judiciaire, plusieurs parlementaires, chercheurs et magistrats ont en effet cosigné une note de la Fondation Jean-Jaurès (proche du PS), faisant bloc derrière la garde des Sceaux. Sans surprise, on y retrouve les présidents des commissions des lois de l'Assemblée et du Sénat, Jean-Jacques Urvoas et Jean-Pierre Sueur, le député de Loire-Atlantique Dominique Raimbourg, le magistrat Antoine Garapon ou encore l'avocat Jean-Pierre Mignard, un intime du président de la République. Plus surprenante est la présence du sénateur maire de Dijon, François Rebsamen, qui visiblement n'a toujours pas digéré son éviction de la course pour la Place Beauvau.

PLAIDOYER. Toujours est-il que Taubira n'en attendait pas tant. Même si Dominique Raimbourg s'en défend, ce texte sonne comme un vibrant plaidoyer pour sa réforme. Trois impératifs y sont rappelés. D'abord, celui du sens donné à la peine : *«Il faut cesser de faire semblant de croire que plus la peine est lourde, plus elle a de chance de réduire la récidive : c'est le contenu de la peine, le travail entrepris avec le délinquant et son environnement, sur ses causes et ses conséquences, qui génère des effets de réinsertion»*, clament les signataires. Ensuite, l'accent est mis sur l'individualisation des peines : *«Il est indispensable de supprimer les mécanismes automatiques, au premier rang desquels les peines minimales automatiques dites "peines planchers" qui contraignent les juges à favoriser la prison. Individualiser, c'est permettre une intervention fine de la justice, du cousu main et non de l'abattage.»* Enfin, une reconfiguration des établissements pénitentiaires est encouragée : *«Actuellement, ils sont trop grands et conçus pour un niveau élevé de sécurité qui ne concerne qu'une petite proportion de détenus alors que la majorité doit disposer de travail et d'activités dès la prison pour préparer leur retour à une vie normale et respectueuse des règles communes.»* En outre, Dominique Raimbourg prône le *«retour à une justice égalitaire, qui ne broie pas toujours les faibles, comme c'est souvent le cas lors des comparutions immédiates, et qui ne ménage pas toujours les forts avec les multiples recours déposés.»*

«C'est le signe que les grands arbitrages de la réforme pénale sont en train de basculer en faveur de Christiane Taubira.»
Un député socialiste

CONTRE-PIED. Ce week-end, lors de l'université d'été du Parti socialiste à La Rochelle, Taubira – ovationnée le jeudi précédent aux journées d'été des écolos – avait fait sensation et exalté un certain *«idéal de gauche»*, en annonçant la création d'une peine de probation hors prison. *«C'est le signe que les grands arbitrages de la réforme* [les derniers sont rendus aujourd'hui, ndlr] *sont en train de basculer en sa faveur»*, note un député PS. Devant les militants, la ministre avait pris le contre-pied de Valls qui, fin août, avait exprimé ses désaccords avec la garde des Sceaux dans une missive adressée à l'Elysée.

Celle-ci avait fuité fort opportunément dans la presse (*le Monde* du 13 août). Le ministre de l'Intérieur réagissait à l'avant-projet de loi proposé par sa collègue de la Justice. Une mouture ambitieuse, destinée à rompre avec les années du tout-carcéral sarkozyste. Parmi les idées retenues figurent un encouragement aux placements en milieu ouvert, un examen de sortie aux deux tiers de la peine et des réductions de peines pour les récidivistes faisant preuve d'efforts sérieux de réadaptation sociale. Comme l'a résumé Cécile Duflot dans *Libération* (du 20 août) : *«Il n'y a qu'une seule ligne de gauche en matière de justice. Elle est très bien portée par Christiane Taubira.»*

Mais les syndicats de magistrats restent prudents. Françoise Martres, présidente du Syndicat de la magistrature, redoute *«que les arbitrages ne vident le texte de sa substance»*. Son rival de l'Union syndicale des magistrats (majoritaire), Christophe Régnard, déplore *«une concertation insatisfaisante puisqu'elle n'aura lieu qu'après les arbitrages»*. Ce n'est que lundi que Taubira recevra les différentes organisations syndicales. En attendant, la droite fourbit ses armes. Christian Estrosi, député-maire de Nice, a lancé *«une pétition nationale pour mettre en échec»* la ministre de la Justice. ◄

REPÈRES

Matignon a évoqué une présentation du texte sur la réforme pénale en Conseil des ministres en septembre ou octobre. En revanche, il ne figure pas au calendrier parlementaire de la fin 2013. L'examen du texte au Parlement sera probablement reporté après les municipales de mars.

LA PROBATION

Promise par Taubira, elle devrait s'appliquer aux délits passibles de cinq années ou moins de prison. Ce système est très développé dans certains pays comme les Pays-Bas, le Royaume-Uni, ou le Canada.

68 500

C'est le nombre de détenus en France, pour 57 235 places de prison. Le budget annuel de l'administration pénitentiaire est de 2,51 milliards d'euros par an.

«71 % des Français sont pour qu'on maintienne [les peines planchers], elle veut les supprimer !»
Christian Estrosi
député-maire UMP de Nice

.

Phoca PDF